

## **Postulat : Pour des infrastructures adaptées aux besoins du SDIS Chamberonne.**

Le Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Chamberonne est organisé et régit depuis 2007 par une entente intercommunale, qui couvre le territoire des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice. Le SDIS est composé d'une centaine de volontaires formés aux techniques et tactiques pompiers leur permettant d'intervenir sur différents types de situations d'urgence tels que des incendies, sauvetages ou assistances de personnes et animaux, évènements naturels, inondations, assistances techniques, etc., 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année. Ces cinq dernières années, le SDIS est intervenu respectivement à 118 reprises en 2020, 138 en 2021, 143 en 2022, 167 en 2023, et 195 en 2024, soit en moyenne une alarme tous les deux jours avec une tendance à la hausse. Le SDIS possède trois locaux, l'un à Chavannes, un petit local à St-Sulpice et un dernier à Ecublens. Étant donné sa population, Ecublens est le site principal avec le plus de véhicules.

Lors du Conseil communal du 25 juin 2025, un courrier a été transmis à notre Conseil par le corps des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS Chamberonne. Ce courrier fait état d'un certain nombre de demandes d'amélioration afin de promouvoir le volontariat et maintenir nos effectifs en suffisance aux seins de nos communes, et ainsi soutenir les sapeurs-pompiers et la sécurité des citoyens et citoyennes. En particulier, il interroge sur la possibilité d'améliorer voire de rassembler les infrastructures à disposition du SDIS.

Au regard de l'importance de ce corps pour la sécurité de notre population, le présent postulat vise donc à produire une étude visant à considérer les opportunités d'amélioration des locaux mis à disposition du SDIS Chamberonne, afin qu'il puisse continuer à assurer un service de secours efficace et rapide.

**Le présent postulat invite la Municipalité à présenter, en collaboration avec les autres communes membres, un rapport circonstancié sur les moyens alloués au SDIS Chamberonne et sur les opportunités de rénover, rassembler, respectivement agrandir les locaux mis à disposition du SDIS.**

St-Sulpice, le 24 novembre 2025

Simon Hostettler

Cyril Golaz